



Crédit Photo :
Thibaut VERGOZ

SB REFLEXOLOGIE 40 – EI
Soustons et alentours
07 86 60 27 34

N° Siret : 983 043 159 00018
Code APE : 86 90 F

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Objet

Les présentes conditions détaillent les droits et les obligations de l'entreprise individuelle **SB Réflexologie 40 EI (Numéro SIRET : 983 043 159 00018)** ; et de toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de SB Réflexologie 40 EI.

Les présentes conditions générales régissent et s'appliquent sans restriction à l'ensemble des relations entre SB Réflexologie 40 EI et toute personne physique ou morale qui sollicite ses services.

Ces conditions générales demeureront en vigueur jusqu'à la prochaine révision, sans durée limite dans le temps.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente (notamment les publicités, prospectus ou flyers,...) n'a qu'une valeur informative des prestations proposées par SB Réflexologie 40 EI, et est non contractuel.

Toute prestation accomplie par SB Réflexologie 40 EI implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 - Caractéristiques des prestations

Les services proposés par SB Réflexologie 40 EI sont :

- des séances individuelles de réflexologie plantaire à la séance ou en forfait,
- des séances individuelles de réflexologie palmaire à la séance,
- des séances combinées : réflexologie + cohérence cardiaque, à la séance ou en forfait,
- des séances individuelles de cohérence cardiaque, à la séance ou en forfait,
- des ateliers collectifs de cohérence cardiaque,
- et des cartes cadeau.

Article 3 - Conditions de réalisation des prestations

Lieux de délivrance des prestations

SB Réflexologie 40 EI intervient uniquement sur rendez-vous dans les lieux suivants :

- Au domicile des particuliers,

Secteur d'intervention : Soustons, Azur et communes limitrophes (Magescq, Saint Geours de Maremne, Tosse, Seignosse, Vieux Boucau, Messanges, Moliets et Maa, Léon, Castets.

Hors secteur, un forfait kilométrique est appliqué en sus du coût de la prestation (cf. article 5)

- Au sein des établissements et entreprises.

Prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous s'effectue soit par la plateforme RESALIB soit par téléphone ou SMS.

Toutes les informations nécessaires à la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site internet

www.sophie-bruno.fr

Conditions de retard, d'annulation d'une séance, de non annulation ou d'annulation intempestive

Toute annulation de RDV doit être effectuée par téléphone, SMS ou mail au plus tard 48h avant le RDV. Passé ce délai, la prestation prévue sera facturée au client.

En cas de retard de plus de 15 minutes au RDV fixé conjointement avec le client, SB Réflexologie 40 EI se réserve le droit de refuser d'exécuter les prestations afin de ne pas perturber son planning. En deçà de ce retard, la durée de la prestation pourra être imputée de ce retard et sera facturée en intégralité.

En cas de non annulation du client (il ne se présente pas le jour de la séance), la prestation sera considérée comme due et une facturation sera émise.

En cas d'annulations intempestives répétées, SB Réflexologie 40 EI se réserve le droit de refuser de fixer un nouveau RDV au client.

Conditions de réalisation des forfaits et des cartes cadeau

> Les forfaits 3 séances sont valables 6 mois à partir de la date d'achat.

Les forfaits 5 séances sont valables 12 mois à partir de la date d'achat.

Ils sont nominatifs, non cessibles et ne donnent lieu à aucun remboursement ou extension de la durée de validité, sauf dans le cas où SB Réflexologie 40 EI ne pourrait assurer la prestation.

> Le client a la possibilité d'acheter une « carte cadeau » pour un tiers bénéficiaire soit :

- via le site internet www.sophie-bruno.fr

- directement auprès de SB Réflexologie 40 EI.

- par téléphone auprès de SB Réflexologie 40 EI.

Ce n'est uniquement qu'après réception et encaissement du paiement du client que la carte cadeau lui sera envoyée par mail (carte dématérialisée) soit par courrier (avec majoration de 4€ pour les frais d'envoi), soit remise en main propre.

La carte cadeau est valable 6 mois à partir de la date d'achat.

Elle est nominative et non cessible.

Elle ne sera ni remplacée, ni remboursée en cas de perte, de vol, ou de fin de validité.

Article 4 - Limites d'intervention

Nous nous réservons le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation convenue si :

- SB Réflexologie 40 EI juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui.
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de la part de SB Réflexologie 40 EI, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le client.

Article 5 - Les conditions financières

Les tarifs des services vendus (séance de réflexologie unitaire, séance de cohérence cardiaque unitaire, forfaits, carte cadeau, ateliers) sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande et de l'exécution de la prestation.

Les tarifs sont libellés en euros (TVA non applicable, Art.293B du CGI).

Hors secteur d'intervention défini (Soustons et communes limitrophes), des frais kilométriques majorent le coût de la séance ou du forfait :

- Séance unitaire : + 5 €
- Forfait 3 séances : + 10 €
- Forfait 5 séances : + 15 €

SB Réflexologie 40 EI s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer le service commandé au prix indiqué lors de l'enregistrement de la commande.

Pour les personnes morales, les prix des services vendus sont ceux en vigueur sur le devis émis gratuitement et accepté contre signature par le client.

Le prix total indiqué sur le devis comprend le prix du service vendu majoré des frais de déplacement éventuels.

Toute signature de devis vaut acceptation des présentes conditions générales de vente, qui sont remises au client avec le devis.

Article 6 - Modalités de Paiement

Le règlement de la prestation s'effectue comptant par le client particulier : soit en espèces (en euros), soit par chèque postal ou bancaire (français), soit par virement ou wero.

- Pour les séances unitaires, le règlement s'effectue le jour même, à la fin du rendez-vous ;
- Pour les forfaits, le règlement s'effectue dans son intégralité le jour même de l'exécution de la 1ère séance ;

- Pour les cartes cadeau, le paiement est exigible le jour de la commande.

SB Réflexologie 40 EI s'engage à remettre la carte cadeau contre paiement le jour même de sa commande soit en main propre soit par voie postale à l'adresse de livraison indiquée lors de la commande.

Pour les personnes morales, le paiement s'effectue selon les modalités définies lors de la signature du devis ; à savoir par virement bancaire via le RIB communiqué sur les factures, au plus tard 40 jours après émission de la facture. SB Réflexologie 40 EI se réserve le droit de demander à l'acheteur un acompte.

Aucun escompte ne sera consenti par SB Réflexologie 40 EI en cas de paiement comptant ou anticipé.

Article 7 - Retard ou défaut de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la prestation délivrée à échéance par SB Réflexologie 40 EI, l'acheteur doit verser à SB Réflexologie 40 EI une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'exécution de la prestation. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant total de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce).

Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires.

Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'entreprise individuelle SB Réflexologie 40 EI.

Article 8 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident, SB Réflexologie 40 EI se réserve le droit de planifier de nouvelles dates de rendez-vous en concertation avec le client sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité.

En cas d'incapacité physique permanente de SB Réflexologie 40 EI, tout type de contrat ou d'engagement avec les clients seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé à SB

Réflexologie 40 EI une indemnité compensatrice. Les acomptes perçus seront restitués au client dans un délai maximal de 8 (huit) jours suivant la résiliation du contrat.

Article 9 - Responsabilité et force majeure

La responsabilité de SB Réflexologie 40 EI ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

La responsabilité de l'entreprise individuelle SB Réflexologie ne pourra pas être mise en œuvre en cas de perte ou de vol des effets personnels du client pendant le RDV.

Article 10 – Assurances

L'entreprise individuelle SB Réflexologie 40 EI a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de l'agence Zadok AXA (Paris 16ème).

La police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, SB Réflexologie 40 EI a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation est : MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT / MED CONSO DEV

Numéro d'adhérent : CNPM36489

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :
<https://www.medconsodev.eu>

Ou par voie postale en écrivant à :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV
Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Article 11 - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de DAX 40100.